

 <p>Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale HÉRAULT</p> <p>Extrait du registre des délibérations du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault</p> <p>2025-D-052</p>	<p>Convoqué le 1er décembre 2025, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni au Palais des congrès d'Agde le 09 décembre 2025 à 8h30.</p> <p>Présents : Philippe VIDAL, Philippe DOUTREMEPUICH, Séverine SAUR, Frantz DENAT, René VERDEIL, Jean BLANQUEFORT, Béatrice FERNANDO, Alain BARBE, Myriam GAIRAUD.</p> <p>Absents ayant voté par procuration en application du 3^{ème} alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion : Eliette CHARPENTIER, Yves ROBIN, Marie-Pierre PONS, Gaëlle LEVEQUE, Michel HERAIL, Jordan DARTIER, Emilie CABELLO, Marc ROUVIER.</p> <p>Objet: Validation du déploiement de l'exposition photographique itinérante «Au-delà des apparences» en 2026 sur le handicap et l'inclusion des agents territoriaux.</p>
---	---

Le Conseil d'administration du Centre gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

CONSIDERANT

Le Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et le CDG 34 ont signé, le 1er janvier 2024, une convention relative au financement d'actions à destination des personnes en situation de handicap pour 4 ans.

L'exposition photographique « Au-delà des apparences » s'inscrit dans l'axe 1 de la convention avec le FIPHFP « informer et sensibiliser sur la politique handicap » et dans le projet de sensibilisation « Année du handicap, tous concernés » mené en 2025. L'exposition photo met en lumière des agents territoriaux en situation de handicap, non pas par le prisme de leur différence, mais par celui de leur expertise, de leur engagement et de leur contribution essentielle aux missions de service public.

Ce projet vise à atteindre quatre objectifs stratégiques majeurs :

- ➊ Sensibiliser aux enjeux du handicap et de l'inclusion.
- ➋ Révéler la diversité des parcours, des métiers et des contributions des agents, en mettant l'accent sur leurs talents uniques plutôt que sur les contraintes.
- ➌ Inspirer un changement culturel durable au sein des collectivités, en partageant des parcours d'inclusion réussie qui encouragent l'ouverture et l'intégration.
- ➍ Positionner le CDG 34 comme un acteur exemplaire et engagé en matière d'inclusion.

L'exposition comprend 56 portraits d'agents, accompagnés de témoignages écrits ou de citations courtes et 8 grilles de 2 m sur 1 m.

Afin d'assurer un impact maximal et de prolonger l'effet de la campagne de sensibilisation, l'exposition est conçue pour être itinérante tout au long de l'année 2026 : au Conseil Départemental, au Service Départemental d'Incendie et de Secours, au Pouget, à Saint André de Sangonis, Cournonterral, Olonzac, Poussan, Olonzac, Pérols, La Domitienne, et toute collectivité qui en ferait la demande.

La présente délibération a pour objet de présenter le projet d'itinérance de l'exposition photographique dans les collectivités et établissements publics qui le souhaitent en 2026 et de valider la convention de mise à disposition à titre gracieux qui sera signée avec chaque collectivité partenaire.

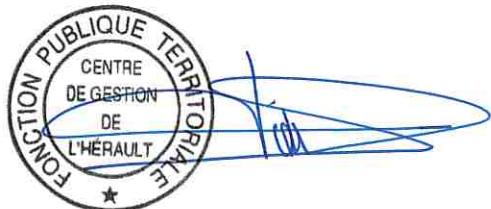
Après en avoir délibéré,

APPROUVENT la convention de mise à disposition à titre gracieux de l'exposition photographique itinérante « Au-delà des apparences » telle qu'annexée à la présente délibération, et autorisent le Président à la signer.

Fait à Montpellier,

Le 29 / 12 /2025.

Le président du CDG 34,



Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 29 / 12 /2025 et de sa publication le 29 / 12 /2025.